

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mars 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 15/03/2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DE LA RUE DU CAN, Le Maire.

Nombres de Membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
10	10	10

Présents : Pierre DE LA RUE DU CAN, Jean Pierre BOUTONNET, Catherine PEPINOTREMENOS, Renée HEIM, Yves CAYROCHE, Christophe COMBES, Jacques PIBAROT, Jean-Marie BOYER, Renée BOUSCHET et François ANDRE.

Catherine PEPINOTREMENOS a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 janvier 2021

Le compte rendu du conseil municipal du 22 février 2021 est approuvé.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

1- Compte Administratif et compte de gestion 2020 :

Compte Administratif 2020 du Budget Principal :

Le conseil municipal prend connaissance des résultats du compte administratif 2020.

<u>Fonctionnement</u>		
	Dépenses	Recettes
	<i>Déficit</i>	<i>Excédent</i>
Opérations réalisées en 2020	285 837.57	578 640.69
Affectation du Résultat de 2019		360 175.40
Résultat de Clôture 2020	285 837.57	938 816.09
RESULTAT		652 978.52
<u>Investissement</u>		
	Dépenses	Recettes
	<i>Déficit</i>	<i>Excédent</i>
Opérations réalisées en 2020	141 194.04	264 153.40
Affectation du Résultat de 2019	141 511.04	
Résultat de Clôture 2020	282 705.08	264 153.40
Résultat 2020	18 551.68	
Reste à Réaliser	38 000.00	52 000.00
RESULTAT	4 551.68	

Le compte administratif est voté par le conseil municipal, à l'exception du Maire.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0
--

Compte de Gestion 2020 du Budget Principal :

Le Compte de gestion du receveur est en accord avec le compte administratif, il n'appelle aucune observation ou remarque.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Compte Administratif 2020 du Budget de l'eau :

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses	Recettes
	<i>Déficit</i>	<i>Excédent</i>
Opérations réalisées en 2020	40 737.69	100 723.32
Affectation du Résultat de 2019	19 105.47	
Résultat de Clôture 2020	59 843.16	100 723.32
RESULTAT		40 880.16
<u>Investissement</u>	Dépenses	Recettes
	<i>Déficit</i>	<i>Excédent</i>
Opérations réalisées en 2020	86 848.60	23 205.72
Affectation du Résultat de 2019		144 099.00
Résultat de Clôture 2020	86 848.60	167 304.72
Résultat 2020		80 456.12
Reste à Réaliser	0.00	0.00
RESULTAT		80 456.12

Le compte administratif est voté par le conseil municipal, à l'exception du Maire.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0
--

Compte de Gestion 2020 du Budget de l'eau :

Le Compte de gestion du receveur est en accord avec le compte administratif, il n'appelle aucune observation ou remarque.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2- Affectation de résultat :

Budget principal :

A partir des données extraites du Compte Administratif,		
Monsieur Le Maire donne communication aux membres de l'Assemblée des résultats du Compte Administratif 2020 qui s'établissent comme suit :		
<u>section de fonctionnement :</u>		
Excédent reporté :		360 175.40 €
Résultat des opérations propres à l'exercice :		292 803.12 €
Excédent de fonctionnement de clôture :		652 978.52 €
<u>section d'investissement :</u>		
Déficit reporté :		-141 511.04 €
Résultat des opérations propres à l'exercice :		122 959.36 €
Déficit cumulé :		-18 551.68 €
Reste à Réaliser :	Dépenses d'investissement :	38 000.00 €
	Recettes d'investissement :	52 000.00 €
Déficit cumulé :		-4 551.68 €
Sur proposition de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal		
DECIDENT :		
- d'inscrire, section de fonctionnement, en recette,		
	Excédent antérieur reporté, Article 002 :	648 426.84 €
- d'inscrire, section d'investissement, en dépenses,		
	Déficit antérieur reporté, Article 001 :	-18 551.68 €
- d'inscrire, section d'investissement, en recette,		
	pour combler le déficit, Article 1068 :	4 551.68 €

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Budget de l'eau :

A partir des données extraites du Compte Administratif,		
Monsieur Le Maire donne communication aux membres de l'Assemblée des résultats du Compte Administratif qui s'établissent comme suit :		
<u>section de fonctionnement :</u>		
Déficit reporté :		-19 105.47 €
Résultat des opérations propres à l'exercice :		59 985.63 €
Excédent de fonctionnement de clôture :		40 880.16 €
<u>section d'investissement :</u>		
Excédent reporté :		144 099.00 €
Résultat des opérations propres à l'exercice :		-63 642.88 €
Excédent cumulé		80 456.12 €
Reste à Réaliser :	Dépenses d'investissement :	0.00 €
	Recettes d'investissement :	0.00 €
Excédent cumulé :		80 456.12 €
Sur proposition de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal		
DECIDENT :		
- d'inscrire, section de fonctionnement, en recette,		
	Excédent antérieur reporté, Article 002:	40 880.16 €
- d'inscrire, section d'investissement, en recette,		
	Excédent antérieur reporté, Article 001:	80 456.12 €

Pour : 10
 Contre : 0
 Abstention : 0

3- Budget primitif 2021 :

Budget primitif 2021 – budget principal :

BUDGET PRINCIPAL							
SECTION FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
		2020	2021			2020	2021
		Réalisations	Prévisions			Réalisations	Prévisions
011	Charges à caractère général	83 638.58 €	223 275.00 €	002	Excédent reporté	- €	648 426.84 €
012	Charges de personnel	97 955.17 €	113 500.00 €	70	Ventes de Produits et Services	8 928.54 €	6 400.00 €
65	Autres charges de gestion courante	66 414.60 €	264 552.00 €	73	Impôts et Taxes	229 398.08 €	220 000.00 €
66	Charges Financières	- €	1 000.00 €	74	Dotations et Participations	284 314.03 €	252 000.00 €
67	Charges Exceptionnelles	1 837.27 €	1 000.00 €	75	Autres produits de gestion courante	24 446.93 €	24 000.16 €
022	Dépenses imprévues	- €	- €	013	Atténuation de charges	276.00 €	- €
023	Virement à section d'investissement	- €	477 500.00 €	77	Produits exceptionnels	30 935.35 €	- €
014	Atténuaion de produits	35 991.95 €	40 000.00 €	76	Produits financiers	4.49 €	- €
043	Opération d'ordre	- €	30 000.00 €	042	Opération d'ordres	337.27 €	- €
TOTAL		285 837.57 €	1 150 827.00 €	TOTAL		578 640.69 €	1 150 827.00 €
SECTION INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
		2020	2021			2020	2021
		Réalisations	Prévisions			Réalisations	Prévisions
001	Déficit d'inv. reporté	- €	18 551.68 €	1068	Réserves	228 511.04 €	4 551.68 €
16	Remboursements d'emprunts	- €	6 360.00 €	10	Dotations, fonds divers	15 505.09 €	2 000.32 €
20	Immobilisations Incorporelles	540.00 €	- €	13	Subventions d'investissement	17 360.00 €	58 360.00 €
21	Immobilisations Corporelles	- €	- €	16	Emprunts	940.00 €	- €
23	Immobilisations en cours	46 706.32 €	522 500.32 €	021	Virement de section fonctionnement	- €	477 500.00 €
26	Participations SIVOM	93 610.45 €	25 000.00 €	001	Excédent antérieur reporté	- €	- €
040	Opération d'ordre	337.27 €	- €	040	Opération d'ordre	1 837.27 €	30 000.00 €
TOTAL		141 194.04 €	572 412.00 €	TOTAL		264 153.40 €	572 412.00 €

Pour : 10
 Contre : 0
 Abstention : 0

Le budget 2021 a été construit dans la ligné du budget 2020. Le programme d'investissement 2021 est présenté en partie 6.

Budget primitif 2021 – budget de l'eau :

BUDGET DE L'EAU							
SECTION FONCTIONNEMENT							
DEPENSES			RECETTES				
	2020	2021		2020	2021		
	Réalisations	Prévisions		Réalisations	Prévisions		
011	Charges à caractère général	14 266.69 €	25 881.00 €	002	Excédent reporté	- €	40 880.16 €
65	Autres charges de gestion courantes	- €	1 000.00 €	70	Ventes de Produits et Services	15 723.32 €	15 000.84 €
67	Charges Exceptionnelles	- €	1 000.00 €	74	Subventions d'exploitation	- €	- €
042	Opération d'ordres entre section – amortissement	23 000.00 €	23 000.00 €	75	Autres produits de gestion courante	- €	- €
022	Virement à section d'investissement	- €	- €	77	Autres produits exceptionnel	85 000.00 €	- €
014	Atténuation de produits	3 471.00 €	5 000.00 €			- €	- €
002	Déficit reporté	- €	- €			- €	- €
TOTAL		40 737.69 €	55 881.00 €	TOTAL		100 723.32 €	55 881.00 €
SECTION INVESTISSEMENT							
DEPENSES			RECETTES				
	2020	2021		2020	2021		
	Réalisations	Prévisions		Réalisations	Prévisions		
001	Déficit d'inv. reporté	- €	- €	001	Excédent d'investissement reporté	- €	80 456.12 €
21	Immobilisations Corporelles	1 848.60 €	103 456.12 €	10	Dotations, fonds divers	205.72 €	- €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	021	Virement de section de fonctionnement	- €	- €
040	Opération d'ordres entre section	85 000.00 €	- €	040	Amortissement	23 000.00 €	23 000.00 €
26	Participations	- €	- €			- €	- €
10	Dotations, fonds divers	- €	- €			- €	- €
TOTAL		86 848.60 €	103 456.12 €	TOTAL		23 205.72 €	103 456.12 €

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

4- Subventions aux associations :

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des courriers demandes de subventions des associations au titre de l'année 2021.

Christophe COMBES, Président d'association ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE les subventions suivantes, au titre de l'année 2021 :

<u>Associations:</u>	Subvention 2021
G.A.P	450 €
Sté de Chasse "La Joyeuse"	450 €
Les Vieilles Roues Cévenoles	450 €
Association "Jours de Fête" - CH Pontails	700 €
La Grange aux Livres	450 €
A.P.E de Vielvic	1 330 €
Ski Club des Monts Cévenols	300 €
Souvenir Français	50 €
Amicale pompiers Villefort	200 €
La Forge - Villefort	200 €
Fuges Cévenoles	100 €
Les Restos du Cœur	100 €
Lutte contre le cancer	400 €

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0
--

5- Vote des taxes communales :

Monsieur Le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter les taux des taxes locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE les taux suivants :

Taxe Foncière Propriété Bâtie : 35,98 %

Taxe Foncière Propriété Non-Bâtie : 40,67 %

Le taux de Taxe Foncière Propriété Bâtie est majoré de 24,65 % par rapport à l'année 2020, car la commune perçoit à partir de 2021 la part qui était perçue par le Département en compensation de la taxe d'habitation. Ce qui se traduit pour les contribuables par la suppression de la taxe d'habitation et d'aucune variation sur le montant total de taxe foncière sur les propriétés bâties par rapport à 2020.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

6- Programme d'investissement 2021 :

Le Conseil Municipal a retenu le programme d'investissement suivant :

<i>Restes à réaliser de 2020</i>	
<i>Travaux logements</i>	2 500.00 €
<i>achat mobilier</i>	2 500.00 €
<i>murs de voirie</i>	8 000.32 €
<i>Logement du Labadie</i>	25 000.00 €
<i>PROJETS 2021:</i>	
<i>Travaux de voirie - goudrons</i>	185 000.00 €
<i>- Route Planzolles à la Chaberterie</i>	
<i>- Route de Besses</i>	
<i>Garde corps - Pont de Thomas</i>	
<i>Réserve en cas de travaux de voirie urgents</i>	
<i>extension hangar</i>	150 000.00 €
<i>enduits église</i>	50 000.00 €
<i>numérotation des rues</i>	15 000.00 €
<i>rideaux + nettoyage salle</i>	7 500.00 €
<i>ordinateur Bibliothèque</i>	2 000.00 €
<i>volets du Labadie</i>	25 000.00 €
<i>assainissement batiments communaux</i>	15 000.00 €
<i>aménagement village</i>	45 000.00 €
<i>salle</i>	100 000.00 €
<i>réserve</i>	100 000.00 €

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

7- Validation du Plan Communal de Sauvegarde :

La Commune de Pontails et Brésis s'est engagée dans l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise
- Cartes d'actions inondation et incendie qui regroupent les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter à l'unanimité la proposition de Plan Communal de Sauvegarde.

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

8- Cession d'une portion de chemin rural à Mr LOPEZ :

Monsieur Le Maire fait part du courrier de Monsieur Frédéric LOPEZ aux membres du Conseil Municipal. Monsieur LOPEZ se porte acquéreur du tronçon du chemin rural longeant ses parcelles cadastrées section F n°1040, 694 et 693.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE un accord de principe pour la cession du tronçon du chemin rural longeant les parcelles cadastrées section F n°104, 694 et 693.

DIT que la cession ne pourra être effective qu'au terme de la procédure d'enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural.

DIT que les frais d'enquête publique, de géomètre et de notaire seront pris en charge par l'acquéreur.

DECIDE de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural au lieu-dit Besses, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

9- Jugement contentieux sentier des 4 châteaux :

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'ordonnance de référé a été rendue dans l'affaire qui oppose la Commune à l'indivision Bouschet concernant le chemin rural entre le Pont de Brésis et le Château de Brésis. La requête de la commune a été rejetée.

Il est demandé au Conseil Municipal la suite à donner à cette affaire. La commune a la possibilité de saisir le juge du fond afin que celui-ci détermine la propriété du chemin entre le Pont de Brésis et le Château de Brésis, soit entre les parcelles cadastrées section B n°672 et B n°697.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOUHAITE connaître la qualité de la portion du chemin entre le Pont de Brésis et le château de Brésis, soit entre les parcelles cadastrées section B n°672 et B n°697.

et pour cela DECIDE d'intenter une action devant le juge du fond.

DESIGNE Maître Armance BOCOGNANO, Avocate associée de la SELARL BLANC, TARDIVEL et BOCOGNANO de Nîmes pour représenter et défendre les intérêts de la commune.

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

10- Présentation dispositif vidéosurveillance :

Monsieur Le Maire fait le compte rendu aux membres du Conseil Municipal de la rencontre avec les services de Gendarmerie concernant la vidéoprotection. Les Gendarmes ont présenté l'intérêt de la vidéoprotection dans le cadre des enquêtes de cambriolages et le caractère dissuasif de telles installations dans la protection des biens et des personnes. Ils proposent d'implanter un dispositif de vidéoprotection sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'étudier la faisabilité de l'installation d'un dispositif de vidéoprotection.

DIT que le projet doit être étudié en concertation avec les communes voisines.

AUTORISE le Maire à entreprendre les démarches pour lancer l'étude de faisabilité sur le territoire communal.

AUTORSIE le Maire à solliciter des financements pour l'installation d'un dispositif de vidéoprotection.

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

11- Projet d'amélioration de la desserte internet des lignes fixes :

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des échanges avec les services techniques d'Orange. La société Orange propose pour améliorer la desserte internet des lignes fixes d'installer une parabole sur la façade du bâtiment de la Mairie permettant de mettre en place une liaison hertzienne entre le relais des Bouzèdes et le central téléphonique implanté avant le Pont de Brésis, en bordure de la RD 51 (commune de Concoules).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE son accord à la Société ORANGE d'installer une parabole sur la façade Nord du bâtiment de la mairie (au-dessus de la cuisine de la salle polyvalente)

PROPOSE un loyer de 2 500 € par an.

AUTORISE le Maire à signer le bail avec la société ORANGE

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

12- Information Atlas de la Biodiversité Communale :

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'état d'avancement du projet d'atlas de la biodiversité communale. Le comité de pilotage a choisi les animations et les inventaires qui seront réalisés au cours de l'année 2021. La cérémonie d'ouverture aura lieu le 29 mai 2021 à Pontails.

13- Nomination et numérotation des rues :

Le projet de nomination des voies de la commune est présenté. Quelques remarques de noms sont faites et la proposition est acceptée par le conseil.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

La séance est levée à 21h30.